



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 194/2023
SÉANCE N° 9 DU 13 NOVEMBRE 2023

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – AFFECTATION 2023 – NOUVELLES DEMANDES

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 7 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle (à partir de 17 h 21), Nicole Bouillon, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust (à partir de 17 h 39), Gwénaél Poisson, Christine Dubois (à partir de 17 h 26), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléhard, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

Étaient représentés

Jérôme Allaire a donné pouvoir à David Cardoso, Antoine Caplan a donné pouvoir à Julien Brocaïl.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 15 novembre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

FONDS D'AIDE AUX UTILISATEURS SPORTIFS DE L'ESPACE MAYENNE (FAUSEM) – AFFECTATION 2023 – NOUVELLES DEMANDES

Rapporteur : Céline Loiseau

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121 29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 81/2021 du conseil communautaire du 21 juin 2021 portant sur la création du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne et de son règlement,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions au bureau communautaire,

Vu les délibérations du conseil communautaire n° 143/2022 du 28 novembre 2022 et n° 98/2023 du 19 juin 2023 portant sur la révision du fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne,

Vu le budget primitif 2023 adopté le 19 décembre 2022,

Considérant que Laval Agglomération souhaite participer aux frais de location de l'Espace Mayenne supportés par les associations sportives du territoire communautaire ou les organismes extérieurs lors d'un déroulement d'événement sportif,

Après avis favorable de la commission sport,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire décide par application du règlement d'attribution du fonds, d'affecter ainsi qu'il suit le montant à prélever sur le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne sportif d'un montant de 130 155,12 € :

Événements	Organisateurs	Montant de la participation
Championnat 2023/2024 soit 6 matchs	Union Sportive Lavalloise	38 355,12 €
Championnat 2023/2024 soit 7 matchs	Etoile Lavalloise Futsal	91 800,00 €
TOTAL SUBVENTIONS ATTRIBUÉES		130 155,12 €

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20231113-S09-BC-194-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2023

Mise en ligne : 25-10-23